

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0010477

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2924 Société : RAM N° 125788

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAHYANE EL HADJ

Date de naissance : 01/01/48

Adresse : 03 Polyclinique Omar Ben KHATTAB Sidi Moumen Casab

Tél. 06.22.72.68.48 Total des frais engagés : 84.90 Dh + Good 4.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ZYAOUI M'hamed
Optométriste
Sidi El Khattab Casablanca
06.22.72.68.48

Date de consultation : 16/07/2022

Nom et prénom du malade : LAHYANE EL HADJ Age : 1948

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Validez la signature par un tampon ou un sceau.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/07/22	cs		200,00	Dr. ZRYQUIL Merieme Ophtalmologue Bd el Khalil Hay M Abdellah - Casablanca 05 22 52 38 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 BENCHAKIB Dr En Pharmacie Mondai Abdellah Rue 75 n° 40 Tél 0622 50 24 80	16/07/22	84,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cadre et signature du Praticien	Date des soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Mme SERRAJ Hamane Ep. FILALI CENTRE D'ORTHOPIE 185 Bd. Abdelmoumen Res. Villa Tél.: 52 25 26 26 - GSM : 06 61 63 12 00	20/02/2015 LOGIE C3 08 ZGZG		C/N			600

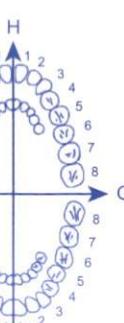
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution



O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Merieme ZRYOUIL

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

**اختصاصية أمراض
و جراحة العيون**

جراحة المياه البيضاء (جلالة) بالليزر

سكنى العين - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدمعة

خصة السقاقة

ARTEOL L.P. 2% عبار

Colyte 3ml نارجع ابتس

ZENITH PHARMA 06-2:

AMM N° 47/19/DMP/21/NRQNM EXP/ 05-21

5118001270040 PPV : 84.90 DHS

H75:

06-2:

نارجع ابتس

EXP/ 05-21

Le : 16 juillet 2022

Mr. LAHYANE El Hadj

CARTEOL LP 2%: COLLYRE

UNE GOUTTE PAR JOUR LE MATIN A LA MEME HEURE , dans les deux yeux, pendant 6 Mois

PHARMACIE INES
صيدلية انسان
BENCHIKHI B.
Dr En Pharmacie
Hay Moulay Abdellah Rue 75 n° 40
CASA - Tel 0522 50 24 80

Dr. ZRYOUIL Merieme
Ophtalmologue
52, Bd. el Khalil Hay M
Abdellah - Casablanca
Tel 05 22 52 38 42

52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Aïn Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42 ☐ drzryouilmeryem@gmail.com

Dr. Merieme ZRYOUIL

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

**اختصاصية أمراض
و جراحة العيون**

جراحة المياء البيضاء (جلالة) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموع

رخصة السياقة

Le : 16 juillet 2022 في :

Mr. LAHYANE El Hadj

champ visuel automatisé

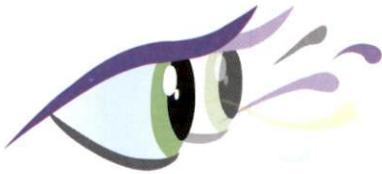
Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALI
CENTRE D'ORTHOPIE - DELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - Casa
Tél.: 05 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 34 26

Dr. ZRYOUIL Merieme
Ophtalmologue
52, Bd. el Khalil Hay M
Abdellah Casablanca
Tél: 05 22 52 38 42

52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42 ☐ drzryouilmeryem@gmail.com

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
MME SERRAJ HANANE EP. FILALI
DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER



Casa le 03/08/2022
ICE: 001804777000038
TP : 34309939
IF : 41909940

FACTURE

Nom et Prénom : LAHYANE EL HADJ

Examen : CHAMP VISUEL

Prix : 600DH

MONTANT : (SIX CENT DIRHAMS)

Mme. SERRAJ Hanane EP. FILALI
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - Casa
Tél.: 05 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 34 26

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE

MME SERRAJ HANANE EP. FILALI

DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

Casa ; Le 03/08/2022



Mr LAHYANE EL HADJ

Cher Docteur,

→ **L'examen du champ visuel automatisé montre au niveau ODG:**

-**Central 24 - 2 : A/C**

OD : Le seuil fovéal 32 dB.

Atteinte diffuse de la quasi-totalité du cadran inféro-nasal, des points absous et pseudo-absous dans le CV du côté temporal et dans le cadran supéro-nasal, qui se traduit par le schéma de déviation totale et l'indice MD qui est perturbé à P<0.5%.

Atteinte localisée par des points absous et pseudo-absous dans le CV du côté nasal, deux points absous dans le cadran inféro-temporal, qui se traduit par le schéma de déviation individuelle et l'indice PSD qui est perturbé à P<0.5%.

C/C : Le CV et le THG sont hors limites normales.

Un déficit profond périphérique dans le CV du côté nasal.

Des déficits assez profonds et relatifs para-centraux et périphériques dans le CV du côté nasal et temporal.

OG : Le seuil fovéal 35 dB.

Atteinte diffuse de la quasi-totalité du cadran inféro-nasal, des points absous et pseudo-absous dans le CV du côté temporal et dans le cadran supéro-nasal, qui se traduit par le schéma de déviation totale et l'indice MD qui est perturbé à P<0.5%.

Atteinte localisée par des points absous et pseudo-absous dans le CV du côté nasal et temporal surtout inférieur, qui se traduit par le schéma de déviation individuelle et l'indice PSD qui est perturbé à P<0.5%.

C/C : Le CV et le THG sont hors les limites normales.

Deux petits déficits profonds périphériques du côté nasal.

Des déficits assez profonds et relatifs para-centraux et périphériques dans le CV du côté nasal et temporal.

Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALI
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen, Rés. WALILI Casa
Tél: 05 22 26 26 26 - GSM: 06 51 63 34 26

Bien à vous.